



DECISION n° 2022/ 14
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Slimane Bouakil

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Slimane Bouakil en sa qualité de directeur opérationnel, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : De déléguer, sous ma responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement, et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Slimane Bouakil, en sa qualité de directeur opérationnel, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom, les actes repris ci-dessous :

- Les délibérations prises par les instances délibératives ;
- Les courriers valant offre d'acquisition pour un prix supérieur à 500 000 € HT et les actes d'acquisition (dont les avant-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est supérieur à 500 000€ HT ;
- Les courriers valant offre de cession pour un prix supérieur à 500 000 € HT et les actes de cession (dont les avant-contrats) dont le prix est supérieur à 500 000€ HT ;
- Les protocoles transactionnels inférieurs à 50 000€ HT ;
- Les décisions de réquisition de l'agent comptable ;
- Les décisions de renonciation à poursuivre les débiteurs ;
- Les décisions de remise gracieuse.

ARTICLE 3 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 4 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

La directrice générale,



Catherine Bardy

Lu et accepté,



**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des
raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous
pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A SLIMANE BOUAKIL

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Vie institutionnelle | La signature des conventions opérationnelles et leurs avenants |
| Vie institutionnelle | La signature des conventions de partenariat |
| Vie institutionnelle | La signature du procès-verbal de la commission des marchés |
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La signature des certificats de publication (délibération, préemption, consignation) |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision de consignation et de déconsignation |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |

| | |
|--|---|
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre d'acquisition pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes d'acquisition (dont les avants-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre de cession pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes de cession (dont les avants-contrats) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des baux, des conventions d'occupation précaire, des prêts à usage, des prolongations de différé de jouissance et des actes emportant constitution et/ou modification de servitudes |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision d'exercer le droit de préemption |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à la passation des marchés (Courriers de négociation, de réponse aux offres anormalement basses, aux questions et demandes complémentaires pendant la phase de consultation, courriers d'attribution et de rejet, formulaires DC4) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de l'acte d'engagement des marchés et des avenants |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature du décompte général et définitif |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certifications des services faits |
| Finances | La signature de certificats administratifs à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature de l'ordonnancement des dépenses et des recettes à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature des réductions et annulations de demandes de paiement, de reversement et d'ordres de recouvrement |
| Finances | La signature du bordereau de journal des paiements (paie) |
| Finances | L'établissement des déclarations sociales et fiscales |
| Ressources humaines | La signature des contrats de travail, des avenants au contrat de travail et des documents liés à l'exécution du contrat de travail |

| | |
|---------------------|---|
| | (augmentation, promotion, mesures disciplinaires, licenciement, solde tout compte, accident du travail,...) |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des attestations courantes (emploi, horaires des intérimaires, mutuelle obligatoire, attestations de jours travaillés, CPAM ...) |
| Ressources humaines | La signature des conventions de formation |
| Ressources humaines | La signature des documents d'accident du travail et de soldes de tout compte |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des actes liés à la présidence du CSE (ordre du jour - courrier de convocation - pv de séance) |



DECISION n° 2022/15
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Céline Hibon

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Céline Hibon en sa qualité de directrice des ressources ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : De déléguer, sous ma responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement, et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Céline Hibon, en sa qualité de directrice des ressources, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom, les actes repris ci-dessous :

- Les délibérations prises par les instances délibératives ;
- Les courriers valant offre d'acquisition pour un prix supérieur à 500 000 € HT et les actes d'acquisition (dont les avant-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est supérieur à 500 000€ HT ;
- Les courriers valant offre de cession pour un prix supérieur à 500 000 € HT et les actes de cession (dont les avant-contrats) dont le prix est supérieur à 500 000€ HT ;
- Les protocoles transactionnels inférieurs à 50 000€ HT ;
- Les décisions de réquisition de l'agent comptable ;
- Les décisions de renonciation à poursuivre les débiteurs ;
- Les décisions de remise gracieuse.

ARTICLE 3 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 4 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

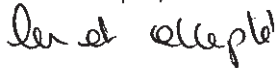
Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

La directrice générale,



Catherine Bardy

Lu et accepté,



11-1

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des
raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous
pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A CELINE HIBON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Vie institutionnelle | La signature des conventions opérationnelles et leurs avenants |
| Vie institutionnelle | La signature des conventions de partenariat |
| Vie institutionnelle | La signature du procès-verbal de la commission des marchés |
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La signature des certificats de publication (délibération, préemption, consignation) |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision de consignation et de déconsignation |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |

| | |
|--|---|
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre d'acquisition pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes d'acquisition (dont les avants-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre de cession pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes de cession (dont les avants-contrats) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des baux, des conventions d'occupation précaire, des prêts à usage, des prolongations de différé de jouissance et des actes emportant constitution et/ou modification de servitudes |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision d'exercer le droit de préemption |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à la passation des marchés (Courriers de négociation, de réponse aux offres anormalement basses, aux questions et demandes complémentaires pendant la phase de consultation, courriers d'attribution et de rejet, formulaires DC4) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de l'acte d'engagement des marchés et des avenants |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature du décompte général et définitif |
| Finances | La signature des bons de commande pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certifications des services faits |
| Finances | La signature de certificats administratifs à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature de l'ordonnancement des dépenses et des recettes à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature des réductions et annulations de demandes de paiement, de reversement et d'ordres de recouvrement |
| Finances | La signature du bordereau de journal des paiements (paie) |

| | |
|---------------------|--|
| Finances | L'établissement des déclarations sociales et fiscales |
| Ressources humaines | La signature des contrats de travail, des avenants au contrat de travail et des documents liés à l'exécution du contrat de travail (augmentation, promotion, mesures disciplinaires, licenciement, solde tout compte, accident du travail,...) |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des attestations courantes (emploi, horaires des intérimaires, mutuelle obligatoire, attestations de jours travaillés, CPAM ...) |
| Ressources humaines | La signature des conventions de formation |
| Ressources humaines | La signature des documents d'accident du travail et de soldes de tout compte |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des actes liés à la présidence du CSE (ordre du jour - courrier de convocation - pv de séance) |



DECISION n° 2022/ 16
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Patricia Dubois

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Patricia Dubois en sa qualité de responsable du service stratégie et partenariat, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A PATRICIA DUBOIS

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La certification des services faits dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs du service dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs du service dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs du service dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/17
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Mathieu Nedellec

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Mathieu Nedellec en sa qualité de responsable du service des opérations de recyclage foncier, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

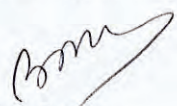
ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,


Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A MATHIEU NEDELLEC

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision de consignation et de déconsignation |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre d'acquisition pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes d'acquisition (dont les avants-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre de cession pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes de cession (dont les avants-contrats) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits des bons de commande pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |

| | |
|---------------------|--|
| Finances | La certification des services faits dans la limite d'un montant de 2000 euros HT dans le cadre d'un marché à bons de commande et pour les prestations de déraccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/18
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Lucie Charron

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Lucie Charron en sa qualité de responsable du service des opérations de recomposition urbaine, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

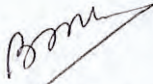
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A LUCIE CHARRON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature de la décision de consignation et de déconsignation |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre d'acquisition pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes d'acquisition (dont les avants-contrats et les traités d'adhésion) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers valant offre de cession pour un prix inférieur à 500 000 € HT et la signature des actes de cession (dont les avants-contrats) dont le prix est inférieur à 500 000 € HT |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits des bons de commande pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |

| | |
|---------------------|---|
| Finances | La certification des services faits dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/19
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Didier Huot-Marchand

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Didier Huot-Marchand en sa qualité de responsable du service technique ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A DIDIER HUOT-MARCHAND

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits des bons de commande pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La certification des services faits dans la limite d'un montant de 2000 euros HT dans le cadre d'un marché à bons de commande et pour les |

| | |
|---------------------|--|
| | prestations de déraccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) |
| Finances | La certification des services faits dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/ 2
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Julie Revaux

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Julie Revaux en sa qualité de responsable du service finance et contrôle de gestion, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A JULIE REVAUX

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature de l'ordonnancement des dépenses et des recettes à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature des réductions et annulations de demandes de paiement, de reversement et d'ordres de recouvrement |
| Finances | La signature du bordereau de journal des paiements (paie) |
| Finances | L'établissement des déclarations sociales et fiscales |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/21
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Anne Cluzel

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Anne Cluzel en sa qualité de responsable du service juridique et commande publique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ANNE CLUZEL

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Vie institutionnelle | La signature du procès-verbal de la commission des marchés |
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La signature des certificats de publication (délibération, préemption, consignation) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à la passation des marchés (Courriers de négociation, de réponse aux offres anormalement basses, aux questions et demandes complémentaires pendant la phase de consultation, courriers d'attribution et de rejet, formulaires DC4) |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits des bons de commande pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La certification des services faits dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs |



DECISION n° 2022/22
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Aurélie Minguet

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Aurélie Minguet en sa qualité de responsable du service communication, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

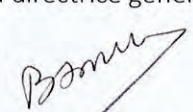
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A AURELIE MINGUET

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande |
| Finances | La certification des services faits dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Ressources humaines | La validation des congés des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des ordres de missions et des frais de mission des collaborateurs dont le délégataire a la charge |
| Ressources humaines | La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs dont le délégataire a la charge |



DECISION n° 2022/23
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Karine Wintrebert

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Karine Wintrebert en sa qualité de gestionnaire ressources humaines ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A KARINE WINTREBERT

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Ressources humaines | La signature des documents d'accident du travail et de soldes de tout compte |



DECISION n° 2022/24
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Virginie Bernard

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Virginie Bernard en sa qualité d'assistante de la direction opérationnelle, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A VIRGINIE BERNARD

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |



DECISION n° 2022/25

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Anne-Marie Bartolic

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Anne-Marie Bartolic en sa qualité d'assistante de direction, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ANNE-MARIE BARTOLIC

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |



DECISION n° 2022/26
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Guillaume Lemoine

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Guillaume Lemoine en sa qualité de chargé de développement et référent biodiversité, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

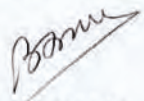
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté, 

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A GUILLAUME LEMOINE

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/27
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Pauline Lunard

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Pauline Lunard en sa qualité de chargée de développement et référente études, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

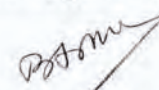
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté


La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A PAULINE LUNARD

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 28
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Inès Lakrouf

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Inès Lakrouf en sa qualité de chargée de développement, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A INES LAKROUF

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 29
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Odile Marandin

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

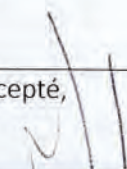
ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Odile Marandin en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

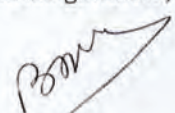
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ODILE MARANDIN

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/30
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Elise Delhaye

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

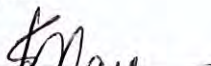
ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Elise Delhaye en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ELISE DELHAYE

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/31
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Marion Pladys

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Marion Pladys en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au déléataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A MARION PLADYS

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/32
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Céline Bourdon

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Céline Bourdon en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A CELINE BOURDON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/33

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Philippe Heroguer

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Philippe Heroguer en sa qualité de chef de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A PHILIPPE HEROGUER

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/34
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Malwine Motte

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Malwine Motte en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A MALWINE MOTTE

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/35

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Stéphanie Vandenhoute

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Stéphanie Vandenhoute en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A STEPHANIE VANDENHAUTE

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/36
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Sébastien Bruyère

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Sébastien Bruyère en sa qualité de chef de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

Lu et accepté

La directrice générale,

Bonni
Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURAILLE**

DELEGATIONS FAITES A SEBASTIEN BRUYERE

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/37
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Amélie Charpin

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Amélie Charpin en sa qualité de chargée d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A AMELIE CHARPIN

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 38
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Stéphane Faure

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Stéphane Faure en sa qualité de technicien immobilier, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A STEPHANE FAURE

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/39
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Perrine Hauwel

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Perrine Hauwel en sa qualité d'assistante de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

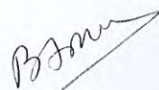
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A PERRINE HAUWEL

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |



DECISION n° 2022/ 40
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Stéphanie Homez

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Stéphanie Homez en sa qualité d'assistante de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

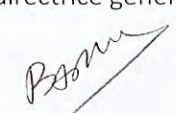
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

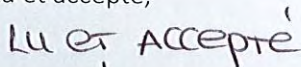
A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,


Catherine Bardy

Lu et accepté,


Lu et Accepté

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A STEPHANIE HOMEZ

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |



DECISION n° 2022/ 41
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Paul Gigot

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Paul Gigot en sa qualité de chef de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A PAUL GIGOT

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/42
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Jérôme Beuns

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Jérôme Beuns en sa qualité de chef de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au déléataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A JEROME BEUNS

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 43
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Cyril Cachot

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Cyril Cachot en sa qualité de chef de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A CYRIL CACHOT

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 44
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Adélaïde Juin

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Adélaïde Juin en sa qualité de cheffe de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ADELAÏDE JUIN

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisation d'exploiter...) par un tiers pour la réalisation d'un projet |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces, de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 45
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Cécile Moesch

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Cécile Moesch en sa qualité d'assistante de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A CECILE MOESCH

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |



DECISION n° 2022/ 46
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Anita Barrois

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Anita Barrois en sa qualité d'assistante de projets opérationnels, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ANITA BARROIS

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition, amiable ou forcée, et de cession, (extrait cadastral, pièces d'urbanisme, états civils...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |



DECISION n° 2022/ 47
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Alexandra Dairon

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Alexandra Dairon en sa qualité de chargée d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A ALEXANDRA DAIRON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 48
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Noémie Pouech

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Noémie Pouech en sa qualité de chargée d'opérations ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A NOEMIE POUECH

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 49
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Roba Salameh

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Roba Salameh, en sa qualité de chargée d'opérations ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ROBA SALAMEH

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/50
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Thiphany Frison

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Thiphany Frison en sa qualité de chargée d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A THIPHANY FRISON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/51
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Caroline Carbon

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

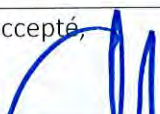
ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Caroline Carbon en sa qualité de chargée d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

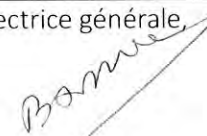
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté, 

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A CAROLINE CARBON

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 52
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Ludovic Roussel

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Ludovic Roussel en sa qualité de chargé d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A LUDOVIC ROUSSEL

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la |

| | |
|----------|---|
| | signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 53
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Pierrick Viard

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

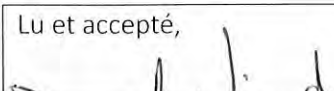
ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Pierrick Viard en sa qualité de chargé d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

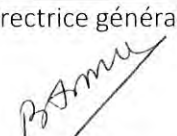
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A PIERRICK VIARD

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des |

| | |
|----------|---|
| | réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT |



DECISION n° 2022/54
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Laurence Cavrot

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE


ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Laurence Cavrot en sa qualité d'assistante des chargés d'opérations ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

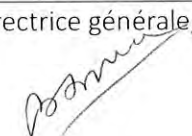
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A LAURENCE CAVROT

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/55
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Christine Deberghes

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Christine Deberghes en sa qualité d'assistante des chargés d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A CHRISTINE DEBERGHES

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/56
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Isabelle Maddelein

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Isabelle Maddelein en sa qualité d'assistante des chargés d'opérations ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

lu et accepté

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ISABELLE MADDELEIN

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/57
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Julie Fournier

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Julie Fournier en sa qualité d'assistante des chargés d'opérations ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A JULIE FOURNIER

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/58
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Stéphane Marescaux

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Stéphane Marescaux en sa qualité de chargé de gestion technique du patrimoine, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A STEPHANE MARESCAUX

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déraccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 59

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur André Matyla

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur André Matyla en sa qualité de chargé de gestion technique, du patrimoine ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ANDRE MATYLA

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des bordereaux de suivi des déchets |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des attestations de travaux des concessionnaires |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des procès-verbaux de réception de travaux |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de dé raccordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 60

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Nathalie Bégard

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Nathalie Bégard en sa qualité d'assistante des chargés de gestion technique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A NATHALIE BEGARD

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/61
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Sandrine Lepoutre

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Sandrine Lepoutre en sa qualité d'assistante des chargés de gestion technique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A SANDRINE LEPOUTRE

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/ 62
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Valérie Warembourg

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Valérie Warembourg en sa qualité de chargée de mission financière, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A VALERIE WAREMBOURG

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/63
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Dimitri Beaugrand

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Dimitri Beaugrand en sa qualité de chargé de mission financière, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A DIMITRI BEAUGRAND

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/64
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Olivier Guyonneau

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Olivier Guyonneau en sa qualité de comptable et gestionnaire de paie, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A OLIVIER GUYONNEAU

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |
| Finances | La signature de l'ordonnancement des dépenses et des recettes à destination de l'agent comptable |
| Finances | La signature des réductions et annulations de demandes de paiement, de reversement et d'ordres de recouvrement |
| Finances | La signature du bordereau de journal des paiements (paie) |
| Finances | L'établissement des déclarations sociales et fiscales |



DECISION n° 2022/ 65
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Julie Martel

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Julie Martel en sa qualité d'assistante comptable, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A JULIE MARTEL

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/66
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Lionel Pereira

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Lionel Pereira en sa qualité d'assistant du service finance et contrôle de gestion, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

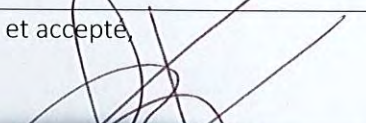
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

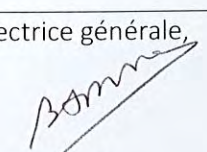
ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,



La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A LIONEL PEREIRA

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/67
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Audrey Duthil

JE SOUSSIGNE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Audrey Duthil en sa qualité de juriste opérationnel, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A AUDREY DUTHIL

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...) |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/68
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur José Mensah

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur José Mensah en sa qualité de référent droit public et vie institutionnelle, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A JOSE MENSAH

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les demandes d'évaluation auprès de la DIE |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des courriers pour les levées de séquestre |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/63

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Alexandre Petit

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Alexandre Petit en sa qualité de juriste commande publique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A ALEXANDRE PETIT

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à la passation des marchés (Courriers de négociation, de réponse aux offres anormalement basses, aux questions et demandes complémentaires pendant la phase de consultation, courriers d'attribution et de rejet, formulaires DC4) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/70
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Marie Demaubus

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE


ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Marie Demaubus en sa qualité de juriste commande publique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

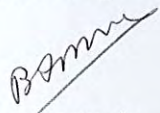
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A MARIE DEMAUBUS

| Domaines | Missions |
|--|---|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience |
| Commande publique et activité opérationnelle | Les documents relatifs à la passation des marchés (Courriers de négociation, de réponse aux offres anormalement basses, aux questions et demandes complémentaires pendant la phase de consultation, courriers d'attribution et de rejet, formulaires DC4) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des notaires et des huissiers de justice ainsi qu'auprès du service de la publicité foncière (SPF) |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 71
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Laura Saint-Marc

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Laura Saint-Marc en sa qualité d'assistante du service juridique et commande publique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A LAURA SAINT-MARC

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Affaires générales et correspondances | La transmission au contrôle de légalité des actes et décisions de l'établissement |



DECISION n° 2022/ 72
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Jean-Michel Kaniecki

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Jean-Michel Kaniecki en sa qualité de responsable informatique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A JEAN-MICHEL KANIECKI

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 73
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Patrick Rahout

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Patrick Rahout en sa qualité de responsable du développement informatique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A PATRICK RAHOUT

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |



DECISION n° 2022/ 74
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Laurence Deruet

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Laurence Deruet en sa qualité de cartographe, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

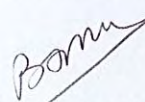
ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,


La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A LAURENCE DERUET

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/ 75
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Lydia Chivet

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Lydia Chivet en sa qualité de chargée des moyens généraux et assistante du service qualité et innovation, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A LYDIA CHIVET

| Domaines | Missions |
|---------------------------------------|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |



DECISION n° 2022/ 76
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Aline Jourdain

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Aline Jourdain en sa qualité de chargée de communication, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 1^{er} avril 2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégralité de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

| Domaines | Missions |
|--|--|
| Affaires générales et correspondances | La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge |
| Affaires générales et correspondances | La signature des significations d'huissiers |
| Commande publique et activité opérationnelle | La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF |
| Finances | La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT |